

**PROCÈS VERBAL DU MERCREDI 27 MAI 2026
JURY D'ADMISSION CANDIDATS EXTRACOMMUNAUTAIRES
AU TITRE DE L'ARRÊTÉ DU 2 SEPTEMBRE 2015 -Art. 27**

Conformément à l'arrêté du 02 septembre 2015, le jury de sélection des candidats extra-communautaires s'est réuni le mercredi 27 mai 2026 à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de LYON.

Composition du jury:

- Mme MADI Ayodélé, Directrice de l'IFMK Lyon
- Mme RIVAUX Nathalie, Directrice de l'IFMK-DV Lyon
- M. GIROLD Sébastien, Directeur IFMK Vichy
- M. RAMBAUD Alexandre, Directeur de l'IFMK Saint Michel de Saint Etienne
- M. RAMBERT Jean-Christophe, Directeur de l'IFMK Grenoble

Suite aux résultats de l'épreuve d'admissibilité du mardi 05 mai 2026, 5 candidats ont été convoqués pour l'épreuve orale et pratique :

Candidats présents
2026AME1811
2026BILE1610
2026FAG1105
2026KON2804
2026PAR1106

Après examen des résultats et délibération, le jury a statué comme suit :

Candidat(s) admis	IFMK à CONTACTER
2026 AME1811	IFMK VICHY
2026FAG1105	ISTR LYON
2026 KON2804	UGA GRENOBLE
2026PAR1106	IFMK ST ÉTIENNE

Candidat(s) sur liste d'attente	

Candidat(s) non admis
2026BILE1610

Fait à SAINT-ÉTIENNE, le 27 mai 2026

Les membres du jury :

MADI Ayodélé RIVAUX Nathalie GIROLD Sébastien RAMBAUD Alexandre RAMBERT Jean-Christophe

   